Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le



ID: 074-217400522-20211201-D21\_18-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de L'an deux mille vingt et un

membres: le 30 novembre à vingt heures et trente minutes

En exercice: 15 Présents: 10 Votants: 12 POUR: 12

Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vincent TISSOT.

CONTRE:/ ABSTENTION:/

Date de convocation : Le 25 novembre 2021. Secrétaire de séance : Cécile CASSOU-LENS

Présents: Vincent TISSOT, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Agnès RICHARD, Estelle SIMONIN, Cécile CASSOU-LENS, Martin **PHILIPPS** 

Absent(e)(s) avec procuration: Nadine CUSIN, Delphine BACHELLERIE

Absent(e)(s) sans procuration: Jérôme WAHL, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER

## Délibération n° D21-18

## **OBJET**: Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux demandes de subventions adressées à la commune et à leur évaluation par la commission Vie Associative et Cadre de Vie, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

Association	Montant
ARPEC	1 500 €
Arbre à Palabres	800 €
La Récré	800 €
ES CERNEX	1 500 €
Local Terre&Co	500 €
Ecole de Cernex	800 €
Anim'Age	200 €
ADMR Cruseilles	2 000 €

Monsieur le Maire propose l'attribution des subventions selon les montants ci-dessus et rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 à l'article 6574.

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 074-217400522-20211201-D21\_18-DE

## LE CONSEIL MUNICIPAL, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

> **DECIDE** d'attribuer les subventions selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Association	Montant
ARPEC	1 500 €
Arbre à Palabres	800 €
La Récré	800 €
ES CERNEX	1 500 €
Local Terre&Co	500 €
Ecole de Cernex	800 €
Anim'Age	200 €
ADMR Cruseilles	2 000 €

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent TISSOT

Certifiée exécutoire le 01/12/2021 Transmise en Sous-Préfecture le 01/12/2021 Affichée le 01/12/2021